

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Présents : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Franck Bérard, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Roelof Verhage.

Excusé : Carole Vauquelin donne pouvoir à Michel Balain, Nathalie Verdegheem à Chantal Janin.

Absents : Guylaine Duplantier, Claude Harnay.

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour : le CR de la réunion de conseil municipal du 20 septembre 2016 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS toutes prises à l'unanimité des membres présents.

Délibération N°20161312-001 : Avis pour la déclaration d'intérêt général de l'enquête publique relative au projet du plan de gestion des affluents de la basse rivière d'Ain (SBVA)

Un arrêté préfectoral (7 septembre 2016) ordonne l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du plan de gestion des affluents de la basse rivière d'Ain (plantations, nettoyage et restauration des berges, continuité aquatique des espèces...pour un montant prévisible de 978 000€HT sur 5 ans renouvelable 1 fois, sans participation financière des riverains), porté par le Syndicat mixte du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain (SBVA). La commune étant concernée, un dossier d'enquête publique ainsi que le registre s'y référant ont été déposés du 11 octobre 2016 au 10 novembre inclus en mairie de Douvres. Une observation ayant été faite, le CM **émet un avis favorable** et **autorise** le Maire à signer tout document se référant à cette déclaration.

Délibération N°20161312-002: Attribution de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Ain

Le CM **autorise** le Maire à confier la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (hygiène et sécurité du travail, médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, santé et sécurité au travail...) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain et à signer la convention proposée.

Délibération N°20161312-003 : Décision Modificative N°4 au Budget Communal

Suite à l'incorporation du bien vacant de la parcelle A297, lieudit « les Crozats » dans le domaine communal, il convient d'intégrer ce bien, estimé à 623.50€, dans l'inventaire communal. Le CM **approuve** l'ouverture de crédits nécessaires à cette intégration.

Délibération N°20161312-004 : Don de la « Croix de Reilleux », lieudit «la Guègne » par Mme MEYSSON Josyane

Le CM **accepte** la proposition de Mme MEYSSON Josyane pour que cette croix, dans le cadre de la conservation du patrimoine communal, soit remise sur un terrain communal, proche de son emplacement actuel.

Délibération N°20161312-005 : Autorisation du Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Si le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le CM **décide** d'accepter cette proposition.

Délibération N°20161312-006 : Engagement des travaux d'aménagement sur l'Aire de loisirs de Douvres

Le CM approuve ces travaux d'aménagement : réfection du sol et du revêtement des structures de jeux pour les petits, aménagement paysager par la plantation d'arbres et installation d'une fontaine par l'entreprise Balland Paysage pour un montant total de **19 178.20 € HT**. Le CM **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et de la Région et à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Délibération N°20161312-007 : Concours du receveur municipal : Attribution d'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2016

Un receveur municipal peut fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable moyennant une indemnité acquise pour toute la durée du mandat du conseil municipal, et ne pouvant être supprimée ou modifiée pendant cette période que par délibération spéciale dûment motivée. Le CM **sollicite** son concours, **accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et **précise** que cette indemnité sera attribuée à Madame FABREGUE Evelyne pour un montant de 321.48€ et à Monsieur Alain JANDOT pour un montant de 64.32€, receveurs municipaux. Le montant total de l'indemnité de conseil s'élève à **385.80€**.

Questions/informations diverses

C. Limousin

- Permis de construire : M. GUERIN Pierre : maison individuelle
- Déclarations préalables : M. LE GOAZIOU Gilles : clôture, Mme DI LETIZIA Salomé : remplacement carreau par fenêtre fixe

Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le SIEA :

La Chambre Régionale des Comptes (CRC), demande aux maires des communes concernées par Le SIEA de débattre en Conseil Municipal au sujet du Rapport de la CRC sur la gestion du SIEA. La CRC critique la technologie « non mature » du réseau de fibre optique li@in, les difficultés de relations (maintenant pacifiées) avec Orange, la « rentabilité » du projet, l'endettement excessif qui mettrait en danger l'équilibre financier du SIEA. Pour rappel : 198 communes sont déjà desservies au moins partiellement pour un montant investi 220 Millions d'€, le SIEA s'est engagé à fibrer les 198 autres communes d'ici à la fin de l'année 2021 pour un montant estimé de 300Million d'€.

Conclusions du débat sur le rapport de la CCR : Le partage entre le SIEA et Orange a permis, à ce dernier, d'équiper les grandes villes (Bourg en Bresse, Ambérieu en Bugey, ...) ce qui revient à raccorder les futurs abonnés pour un faible coût (300 € en moyenne) au vu de la densité de la population. Le SIEA, quant à lui, à la charge d'équiper les zones rurales pour un coût de 1000€ en moyenne et qui peut monter jusqu'à 2000€ par prise raccordable.

Il est toujours facile, après coup, de faire des reproches au SIEA qui a eu le mérite de s'être lancé, avant les autres, dans l'aventure de vouloir fibrer la totalité du département mais aucun opérateur ne le fera pour les communes rurales. Les reproches de la CRC brident une initiative qui est dans le sens du bien collectif.

Informations diverses :

C. Limousin :

- Les travaux de voirie sont terminés
- Ecole : la nouvelle classe est en passe d'être terminée. Le déménagement de la classe de Mme Chantal Bénacchio se fera pendant les vacances de Noël.

L. Bourgeois : le bulletin municipal est en cours d'impression en mairie. Il sera agrafé le 21 décembre et distribué dans la foulée.

L. Mougeot : la demande d'aménagement de l'aire de loisirs vient aussi des jeunes du CCJ.

Fin de séance du Conseil à 21h10